



Création d'une association

En principe en vertu de la liberté d'association, une association peut fonctionner sans être déclarée. Dans ce cas, elle n'existe pas en tant que personne morale et tous ses biens, de même que ses moyens de fonctionnement, sont la propriété collective de tous ces membres. D'où l'intérêt à déclarer légalement l'existence de l'association : pour avoir la capacité juridique, c'est-à-dire pour pouvoir demander par exemple des subventions, soutenir une action en justice, acheter ou vendre son nom, une association doit être rendue publique.

J'organise des activités ou je porte des projets qui m'incitent à former une association avec d'autres personnes. Que dois-je faire pour la créer ? Comment la déclarer ? Comment pourra-t-elle fonctionner ?



<https://www.service-public.fr/associations> 

Deux formalités

- 1- **La déclaration à la préfecture** ou à la sous préfecture
- 2- **La publication de cet acte** par une insertion au Journal Officiel

Procédure de déclaration

La déclaration de l'association est faite à la préfecture du département ou sous préfecture où se situe le siège de l'association.

La déclaration doit contenir les informations suivantes :

- › Le titre de l'association, exact et complet, suivi du sigle s'il y a lieu
- › Son objet
- › L'adresse du siège social
- › Les noms, professions, domiciles et nationalités des personnes qui, à titre quelconque, sont chargées de

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>

son administration

- › Les statuts (en 2 exemplaires) sur papier libre, datés et certifiés conformes par au moins 2 personnes ou membres fondateurs
- › L'imprimé de demande au Journal Officiel
- › Une enveloppe timbrée, à l'adresse du président ou du siège social pour recevoir le récépissé.

La déclaration peut être effectuée par toutes les personnes chargées de l'administration ou la direction de l'association.

Récépissé remis par l'administration

Un récépissé est adressé par l'administration dans les 5 jours qui suivent la remise du dossier complet. Il mentionne la date de dépôt de la déclaration complète.

Publication au Journal Officiel

La préfecture ou sous-préfecture se charge de transmettre la demande de publication à la Direction du Journal Officiel. Après publication, la direction du Journal Officiel adresse à l'association un exemplaire du Journal Officiel où figure la création de l'association.



Réservez en ligne votre salle



Création d'une association



Associations sportives

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>



Associations culturelles



Associations Enfance-Jeunesse



Associations DIVERS

DE 9H30 A 13H

STADE DE LA BRISE



Forum des associations

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>



Dossiers de subventions



Location de salles

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>



Liens Ressources - infos pratiques

Retrouvez ici toutes les ressources et infos pratiques pour votre association

A voir ou revoir dans cette rubrique



ça s'est passé à Malville

Les évènements notoires qui se sont passés à Malville

- COURSE DE CAISSES À SAVON ~ 13 JUILLET 2024
- RELAIS DE LA FLAMME MALVILLOISE ~ TERRE DE JEUX 8 JUIN 2024



Location de salles



Les loisirs à Malville

- PARCOURS D'ORIENTATION
- CHASSE AUX OEUFS
- FÊTE DE LA MUSIQUE
- FORUM DES ASSOCIATIONS



Sport

Découvrez les sports à pratiquer en famille ou entre amis



Vélo Détours ~ la Boucle des Marais

À vélo au coeur des marais de l'estuaire de la Loire



Les associations de Malville

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>

-
- RÉSERVEZ EN LIGNE VOTRE SALLE
 - CRÉATION D'UNE ASSOCIATION
 - ASSOCIATIONS SPORTIVES
 - ASSOCIATIONS CULTURELLES
 - ASSOCIATIONS ENFANCE-JEUNESSE
 - ASSOCIATIONS DIVERS
 - FORUM DES ASSOCIATIONS
 - DOSSIERS DE SUBVENTIONS
 - LOCATION DE SALLES
 - LIENS RESSOURCES - INFOS PRATIQUES



Médiathèques communautaires

- LES MÉDIATHÈQUES ESTUAIRE ET SILLON



Animation sportive départementale

► ECOLE MULTISPORTS



<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>



Cinémas

Autres rubriques à voir ou revoir



Ma commune



Mes démarches

<https://www.malville.fr/mes-loisirs/les-associations-de-malville/creation-dune-association-1672.html>



Mes loisirs